

Avignon le 16 juillet 2019

Plan d'action stratégique environnemental des Côtes du Rhône

Bilan d'étape et lancement du volet « Biodiversité »



© Photo Christophe Grilhé

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS RÉUNIS DES CÔTES DU RHÔNE
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION C.D.R. ET C.D.R. VILLAGES

6, rue des 3 Faucons. CS 60093. 84918 Avignon Cedex 9. Tél. 04 90 27 24 24. Fax 04 90 85 26 83.

E-mail:syndicat-cotesdurhone@syndicat-cotesdurhone.com | Site Internet http://www.syndicat-cotesdurhone.com

SIRET 783 204 027 000 32 NAF 9411 Z

Plan stratégique environnemental AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages

Bilan d'étape et mise en œuvre du volet « Biodiversité »

Lancé en janvier 2019, le Plan stratégique environnemental des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages se déploie. Après l'introduction de Mesures agro-environnementales dans les Cahiers des charges, la mise en œuvre de la certification collective HVE, le volet « Biodiversité » se concrétise par la signature de partenariats avec des associations spécialisées et l'Observatoire Agricole de la Biodiversité.



© Photo Christophe Grilhé

C'était un engagement fort du Syndicat général des Côtes du Rhône, Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. En janvier 2019, son président Philippe Pellaton annonçait la mise en œuvre d'un Plan stratégique environnemental.

Six mois plus tard, un certain nombre de mesures prévues dans ce Plan se sont concrétisées.

Ainsi, les deux Mesures Agro-Environnementales prévoyant une limitation drastique du désherbage chimique dans les vignes ont été validées par le Comité national de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) en juin 2019. Rappelons qu'il s'agit d'interdire de désherber chimiquement les tournières (bordures des parcelles), et d'interdire de désherber chimiquement plus de 50 % de la surface de la parcelle plantée. Le processus d'introduction dans les Cahiers des charges AOC Côtes du Rhône et CDR Villages est donc enclenché, il devrait aboutir en début d'année 2020.

Deuxième engagement, la mise en œuvre de la certification collective HVE (Haute Valeur Environnementale) est effective puisque le Syndicat général vient d'être agréé structure collective le 8 juillet 2019 par le Bureau Veritas. Les quarante exploitations présentées à la démarche ont été certifiées HVE suite aux audits réalisés les 10, 11 et 12 juillet 2019. Leur nombre ne pourra que croître de façon exponentielle dans les prochaines années.

Par ailleurs, le 16 juillet, le Syndicat général a signé une première série de conventions avec des associations œuvrant pour la biodiversité : Observatoire Français d'Apidologie, Ligue de Protection des Oiseaux Paca, Groupe Chiroptères de Provence, Centre Ornithologique du Gard et Naturoptère.

Le Syndicat s'engage ainsi à un certain nombre d'actions : relayer les actions proposées par ces associations, favoriser l'émergence de projets en faveur de la biodiversité, rechercher des financements... mais aussi créer et animer un Comité technique « Biodiversité » avec ces associations et mesurer les résultats à l'aide d'indicateurs de suivi et/ou de performance.

Il s'engage également à initier une réflexion, au sein d'Inter Rhône et avec le Syndicat des négociants de la Vallée du Rhône, sur la constitution d'un fonds destiné à financer des actions en faveur de la biodiversité. Ce fonds serait notamment alimenté par les metteurs en marché qui, en contrepartie, recevraient des collerettes à poser sur leurs bouteilles d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Ces collerettes seraient porteuses d'informations expliquant au consommateur les efforts réalisés pour préserver la biodiversité dans le vignoble. Cette action s'inscrit dans une démarche de type RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et place le consommateur au cœur du dispositif par son acte d'achat en faveur de la biodiversité

Enfin, le 16 juillet, le Syndicat général a signé une convention tripartite avec l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) et l'Institut français de la vigne et du vin (IFV). Précisons que l'OAB a été mis en place par le ministère de l'Agriculture et le Museum d'Histoire Naturelle (MHN). En signant cette convention, le Syndicat est le premier organisme de défense et de gestion (ODG) à signer un partenariat avec l'OAB.

1/ Bilan d'étape du Plan stratégique environnemental Côtes du Rhône



A/ Introduction de Mesures Agro-Environnementales (MAE) dans les Cahiers des charges AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages

Il s'agit des deux mesures suivantes :

- . Interdiction de désherber chimiquement les tournières (bordures des parcelles),
- . Interdiction de désherber chimiquement plus de 50 % de la surface de la parcelle plantée.

La conséquence directe de ces mesures est, qu'a minima, 65 % de la surface des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages (40 000 ha) ne recevra plus aucun désherbant. L'objectif clairement affiché est une sortie du désherbage chimique à terme, à l'exception des zones très pentues et difficilement mécanisables.

. Ces **deux Mesures Agro-Environnementales** ont été validées par le Comité national de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) en juin 2019. Le processus d'introduction dans les Cahiers des charges AOC Côtes du Rhône et CDR Villages est donc enclenché, il devrait aboutir en début d'année 2020.

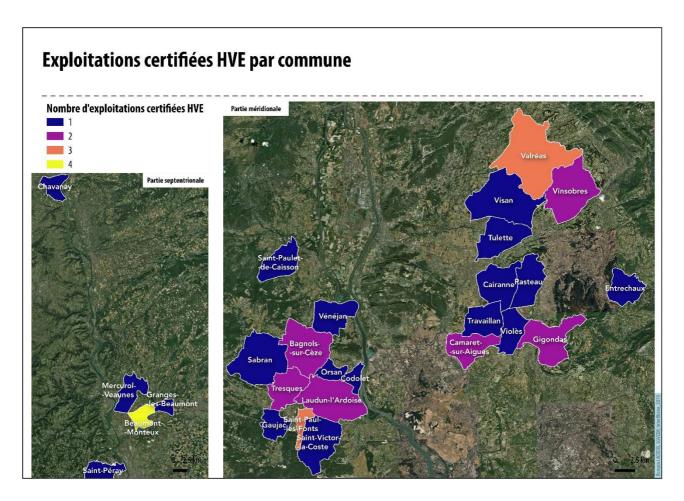
B/ Déploiement d'une certification collective « Haute valeur environnementale »

Le 8 juillet 2019, le Syndicat général a fait l'objet d'un audit par le Bureau Veritas et a reçu un avis favorable pour devenir structure collective pour la certification HVE.

Rappelons que ce statut permet une mutualisation des coûts et une diminution des contraintes administratives pour les viticulteurs. Les quarante exploitations présentées à la démarche ont été certifiées HVE suite aux audits réalisés les 10, 11 et 12 juillet 2019. Leur nombre ne pourra que croître de façon exponentielle dans les prochaines années. Précisons que les audits d'accompagnement de ces exploitations à la mise en place de la démarche HVE ont été réalisées par les partenaires du Syndicat général, notamment les Chambres d'Agriculture.

Répartition des exploitations certifiées HVE en juillet 2019

	Secteur	Caves particulières	Exploitants en Caves coopératives	Total
Ardèche	Septentrional	1	0	1
Ardèche	Méridional			
Drôme	Septentrional	2	4	6
Drôme	Méridional	2	1	3
Gard		1	14	15
Loire		1	0	1
Vaucluse		7	7	14



C/ Développement des bonnes pratiques au vignoble

Au quotidien, au travers de ses outils de communication et du conseil de ses techniciens, le Syndicat général prône les pratiques respectueuses de l'environnement (eau, sol, air, biodiversité, travailleurs, applicateurs, consommateurs...).

Pour ce faire le Syndicat a développé une cartographie interactive de l'ensemble des exploitations des vignerons des Côtes du Rhône. Grâce à cet outil chaque viticulteur peut, via un espace sécurisé, visualiser l'ensemble de ses parcelles à l'instant T et identifier ainsi les zones à risque ou de vigilance pour ses interventions.

Sont notamment identifiées sur cette cartographie interactive les cours d'eau retenus au titre des BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales), avec la visualisation des bandes tampons de 5,20 ou 50 m au choix (appelés également ZNT- Zones Non Traitées cours d'eau) et les établissements personnes sensibles et/ou vulnérables accueillant des enfants (écoles, crèches), des personnes malades, âgées, handicapées (cliniques, hôpitaux, EHPAD, maisons de retraite...) et sa bande tampon de 20 m.

Cette cartographie interactive comporte également :

- . Les parcelles viticoles selon le Casier viticole informatisé (CVI) extrait début 2019 : en bleu clair, un clic fait apparaître des détails tels que le numéro de parcelles, les surfaces, cépages et campagnes de plantation,
- . Une image satellite récente (moins de 2 ans),
- . Les planches cadastrales,
- . Les délimitations AOC (à titre indicatif),
- . Et enfin un outil pour réaliser des mesures linéaires ou surfaciques.

D'autres évolutions sont en projet (Natura 2000, zones vulnérables issues de la directive nitrates...).

Ci-dessous, une illustration de cette cartographie qui est à disposition des vignerons des Côtes du Rhône.



D/ Poursuite des actions de la Charte paysagère environnementale

Initiée en 2014, la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône accompagne au quotidien des projets en faveur des paysages et de l'environnement.

Depuis 2015, près de 200 projets ont été soutenus par le Syndicat. 35 sont toujours en cours d'accompagnement, 169 sont à présent finalisés. Il s'agit par exemple de planter des rosiers aux abords des vignes, d'accompagner les vignerons dans leurs investissements (matériel de travail du sol, pulvérisateur...), d'encourager la plantation d'arbres et de haies, de favoriser les sentiers œnotouristiques...

E/ Poursuite des travaux sur les variétés résistantes aux maladies

Le déploiement des variétés de vigne résistantes (non OGM) aux maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, black-rot) est une priorité. Le travail de sélection a débuté en 2016 avec le croisement de cépages résistants polygéniques avec du grenache et de la syrah. Ces travaux sont menés sous la conduite d'Inter Rhône par l'Institut français de la vigne et du vin et l'Inra. Ils aboutiront d'ici une quinzaine d'années.

2/ Signature de conventions pour favoriser la biodiversité





















Afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans le vignoble, le Syndicat général a signé le 16 juillet 2019 des conventions de partenariat avec les associations et partenaires suivants :

- . L'Observatoire Français d'Apidologie
- . La Ligue de Protection des Oiseaux Paca
- . Le Groupe Chiroptères de Provence
- . Le Centre Ornithologique du Gard
- . Le Naturoptère, lieu d'animation et d'exposition géré par l'*Université Populaire Ventoux*,, dédié aux insectes, aux plantes et à leur environnement.
- . L'Observatoire Agricole de la Biodiversité et l'Institut français de la vigne et du vin (IFV). Précisons que l'OAB a été mis en place par le ministère de l'Agriculture et le Muséum d'Histoire Naturelle (MHN).

A/ Les conventions avec les associations de protection de l'environnement

Dans ces conventions, le Syndicat général prend les engagements suivants :

. Sensibilisation, communication et animation

- . Relayer l'ensemble des opérations proposées par les associations partenaires par toute action opportune de communication et d'information auprès du vignoble (magazine « Le Vigneron », Site internet, Newsletters, réunions d'information...).
- . Favoriser l'émergence de projets en faveur de la biodiversité auprès de ses adhérents.
- . Rechercher des financements permettant l'émergence de projets (subventions, appels à projets nationaux, régionaux, locaux), partenariats, mécénat et financement participatif.
- Faire la promotion de toute action ou évènement lié aux différentes conventions signées.

. Création et animation d'un Comité technique Biodiversité

. Le Syndicat s'engage à mettre en place et animer un Comité technique Biodiversité. Composé du Syndicat, des associations partenaires et d'experts, il se réunira deux fois par an et à toute autre occasion jugée pertinente par le Syndicat et les partenaires.

Il a notamment pour fonction de mutualiser les initiatives autour de la biodiversité dans le vignoble des Côtes du Rhône, de proposer la mise en place et le suivi d'indicateurs, de réfléchir à toute action en faveur de la biodiversité dans le vignoble.

. Mise en place d'indicateurs de suivi ou de performance

Le Syndicat s'engage à mettre en place des indicateurs de suivi et/ou performance sur proposition du Comité technique destinés à mesurer l'évolution de la biodiversité au sein du vignoble des Côtes du Rhône.

. Réflexion sur une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en faveur de la biodiversité

. Le Syndicat s'engage également à initier une réflexion, au sein d'Inter Rhône et avec le Syndicat des négociants de la Vallée du Rhône, sur la constitution d'un fonds destiné à financer des actions en faveur de la biodiversité.

Ce fonds serait notamment alimenté par les metteurs en marché qui, en contrepartie, recevraient des collerettes à poser sur leurs bouteilles d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Ces collerettes seraient porteuses d'informations expliquant au consommateur les efforts réalisés pour préserver la biodiversité dans le vignoble.

Cette action s'inscrit dans une démarche de type RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et place le consommateur au cœur du dispositif par son acte d'achat en faveur de la biodiversité

<u>Pour leur part, chacune des associations s'engage</u> à proposer un certain nombre d'actions qui sont détaillées dans les fiches présentées en fin de dossier.

Il est à noter que les signatures qui ont lieu le 16 juillet 2019 à Avignon ne sont qu'une première étape dans le déploiement du Plan biodiversité. En effet, d'autres conventions suivront prochainement, notamment avec la Ligue de Protection des Oiseaux Drôme et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes.

B/ Convention avec l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) dans les Côtes du Rhône

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), mis en place par le ministère de l'Agriculture, propose des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs intéressés, en vue de mieux connaître la biodiversité en milieu agricole et ses liens avec les pratiques.

Quatre types d'espèces sont observés : abeilles solitaires, papillons, vers de terre, invertébrés terrestres. L'Observatoire a pour vocation de :

- Renseigner une base de données scientifiques permettant notamment de tracer les tendances globales à long terme d'évolution de la biodiversité ordinaire en milieu agricole.
- Sensibiliser et accompagner les acteurs impliqués.

L'OAB nécessite la mise en place de sites de démonstration, permettant un suivi des différents protocoles et abondant la base de données.

L'IFV souhaite étendre ces données aux bassins viticoles et obtenir ainsi des indicateurs de biodiversité adaptés au vignoble.

Dans ce contexte, le Syndicat des Côtes du Rhône a proposé d'être un relais de cette démarche auprès des viticulteurs et les sensibiliser aux sites de démonstration.

Contacts au Syndicat général :

. Laurent Jeanneteau, directeur du Syndicat des Côtes du Rhône

Email: l.jeanneteau@syndicat-cotesdurhone.com

Tél. 04 90 27 24 69

. Biljana Arsic, responsable du Service technique

Email: b.arsic@syndicat-cotesdurhone.com

Tél. 04 90 11 46 19

. Emmanuelle Berthomier, animatrice Charte paysagère environnementale

Email: e.berthomier@syndicat-cotesdurhone.com

Tél. 04 90 27 24 25

Contacts dans les associations partenaires :

Voir les fiches de présentation des associations



Observatoire Français d'Apidologie (OFA)

Route de la Sainte Baume 83136 Mazaugues www.ofapidologie.org Thierry Dufresne, président Fabien Kouachi, chargé de mission E-mail : fabien.kouachi@ofapidologie.org

Histoire, rôle, mission

L'Observatoire Français d'Apidologie (OFA), installé dans le Var, au pied de la Sainte Baume, est une association loi 1901 déclarée d'intérêt général qui s'est donné pour mission d'agir en faveur du repeuplement et de la sauvegarde des abeilles.

Il regroupe un cheptel apicole expérimental pour la sélection et la reproduction, un centre de recherche et un centre de formation professionnelle.

Il est à l'initiative de la campagne Internationale "Des Fleurs pour les Abeilles".

L'OFA a créé une organisation unique qui regroupe :

- . Un cheptel apicole expérimental consacré à l'étude du comportement, à la sélection et à l'élevage,
- . Un centre de testage des performances impliquant 20 ruchers indépendants,
- . Un laboratoire de recherche appliquée,
- . Un centre de préservation et de conservation de l'Abeille Noire de Provence,
- . Un centre de formation professionnelle en apidologie.

Engagements dans le cadre de la convention avec le Syndicat des Côtes du Rhône

. Proposer d'intégrer le dispositif des ruchers de testage de l'OFA sur la partie vauclusienne de l'appellation aux caves coopératives et domaines viticoles volontaires souhaitant mobiliser du foncier en faveur des abeilles. Cette mise à disposition intègre, soit le parrainage à distance, soit le parrainage in situ incluant l'installation de 10 ruches, l'entretien régulier du rucher et le don en fin de saison de 50 kg de miel (sauf catastrophe naturelle), livrable en 200 pots de 250 gr sur lequel le parrain pourra apposer son étiquette personnalisée. Cette mise à disposition est proposée pour un montant de 5000 €.

Le paiement de cette prestation pourra être fait sous forme de don, ouvrant droit à défiscalisation. La structure sélectionnée intégrera d'office le Club des partenaires de l'OFA.

- . Proposer aux partenaires du Syndicat d'intégrer la constellation des partenaires de la campagne nationale « Des Fleurs pour les Abeilles » (la 3e édition a eu lieu en juin 2019) moyennant une participation de 5000 €, pouvant être faite sous forme de don, ouvrant droit à défiscalisation. Les partenaires bénéficieront de 3000 sachets de graines de fleurs mellifères afin de participer au renouvellement des ressources alimentaires des abeilles.
- . Mettre à la disposition des partenaires avec qui le Syndicat travaille des sacs de 1 kg de graines de fleurs mellifères pour la constitution de prairies fleuries pour les abeilles. Les mélanges de graines proposés sont uniques et de grande qualité. Ils seront proposés à des tarifs très avantageux pour les partenaires.



Ligue de Protection des Oiseaux

(LPO) en Région Sud-Paca

6 avenue Jean Jaurès 83400 Hyères www.paca.lpo.fr François Grimal, président Magali Goliard, directrice adjointe Pôle ressources biodiversité E-mail: magali.goliard@lpo.fr

Histoire, rôle, mission

La LPO est une association de protection de la nature, reconnue d'utilité publique. Créée en 1912, elle est le représentant de "BirdLife International", une alliance mondiale pour la nature. La LPO compte plus de 45000 membres en France.

Créée en 1998, la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur agit pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme. Elle lutte également contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Elle est présente sur tout le territoire régional grâce à ses groupes et relais locaux de bénévoles, acteurs indispensables de la vie associative.

Engagements dans le cadre de la convention avec le Syndicat des Côtes du Rhône

La LPO Paca s'engage à accompagner le Syndicat dans l'accompagnement de projets en faveur de la biodiversité, sous réserve de validation de commandes faisant l'objet de propositions techniques et financières. L'association mettra son savoir-faire à disposition du Syndicat pour les exploitations vauclusiennes souhaitant aller vers une certification HVE (Haute Valeur Environnementale) à savoir :

1/ Connaissances naturalistes

- . Réalisation de diagnostics agro-écologiques,
- Identification et suivi d'indicateurs,
- Récolte de données naturalistes,
- Mettre en œuvre les protocoles proposés par l'OAB (Observatoire Agricole de la Biodiversité) ou proposer de nouveaux protocoles adaptés.

2/ Conservation de la biodiversité

- . Aide à la préservation de l'existant quand il est favorable (petit bâti, haies, etc.),
- . Accompagnement pour la réalisation de nouveaux aménagements pour rendre les exploitations plus favorables à l'accueil de la biodiversité.

3/ Transfert des connaissances et savoir-faire

- . Co-construire une offre de formation adaptée avec le Syndicat à l'attention des vignerons,
- . Accompagner les vignerons pour améliorer l'existant et favoriser l'accueil de la biodiversité dans une démarche de labellisation de l'exploitation en HVE,
- . Accompagner la mise en place des infrastructures agro-écologiques,
- . Relayer le programme LPO « Des terres et des ailes » https://www.desterresetdesailes.fr
- . Accompagner les démarches HVE,
- . Informer, sensibiliser, former, communiquer.



Groupe Chiroptères de Provence (GCP)

Rue des Razeaux,
04230 st Etienne-les-Orgues,
www.gcprovence.org
Emmanuel Cosson, directeur du Groupe Chiroptères de Provence

Tel: 04 86 68 86 28

E-mail: emmanuel.cosson@gcprovence.org

Histoire, rôle, mission

La région Provence Alpes Côte d'Azur est l'une des régions les plus riches par la diversité de ses paysages. On retrouve dans cette région 30 espèces de chauves-souris sur les 35 que compte l'Europe! La Région a donc un enjeu européen dans la conservation de ces mammifères.

Paradoxalement, c'est également la Région de France la plus en retard en ce qui concerne la connaissance et la protection des chauves-souris.

Suite à ce constat, les spécialistes et les passionnés de chauves-souris de la Région Paca se sont regroupés en une association loi 1901 : le Groupe Chiroptères de Provence (GCP).

Engagements dans le cadre de la convention avec le Syndicat des Côtes du Rhône

Dans le cadre de la démarche partenariale co-construite, le GCP proposera au syndicat des actions spécifiques portant notamment sur les sujets suivants :

- . Partage des connaissances naturalistes, techniques et scientifiques acquises,
- . Coopération sur la définition des enjeux agricoles et de conservation à une échelle prédéfinie,
- . Actions et études visant l'amélioration des connaissances des Chiroptères et de leurs habitats en agrosystème et les habitats connexes,
- . Actions et études visant la conservation des Chiroptères et de leurs habitats dans les agrosystèmes et en dehors,
- . Formation des agents/salariés à la préservation des chauves-souris et aux modes d'intervention adaptés,
- . Diffusion des connaissances sur les chauves-souris et leurs habitats auprès d'un large public.
- . Conseils, accompagnement.



Centre Ornithologique du Gard (COGard)

Centre Ornithologique du Gard (COGARD) Avenue du Champ de Foire 30190 Saint-Chaptes Jean-Pierre Trouillas, président Cyrille Sabran, chargé de mission E-mail: csabran@cogard.org

Histoire, rôle et missions

Le COGard a été créé en 1980 dans le but d'améliorer les connaissances sur l'avifaune du Gard (ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée, sédentaires ou saisonnières). Ses objectifs sont de mener des actions d'étude, de protection et d'information.

L'éducation à l'environnement est le deuxième champ d'action du COGard. La présence au sein de l'équipe d'animateurs nature permet de développer un calendrier de balades, découvertes et randonnées d'observation denses et riches. L'association met en place et anime la base informatisée de données (oiseaux) du COGard.

L'association a pour volonté d'étendre ses études à d'autres groupes que celui des oiseaux et participe à de nouvelles actions concernant les amphibiens, reptiles et mammifères, notamment la loutre et les chiroptères.

Engagements dans le cadre de la convention avec le Syndicat des Côtes du Rhône

- . Pour construire et renseigner les indicateurs retenus, le COGard s'engage à réaliser les relevés naturalistes des taxons maîtrisés (oiseaux, reptiles, amphibiens, chauves-souris, mammifères non volants, orthoptères, odonates, papillons de jour) dans les exploitations agricoles sur validation/commande préalable d'une proposition technique et financière.
- . Accompagnement des vignerons : Inventaire, présentation des résultats de l'étude et propositions d'aménagement en faveur de la biodiversité, conseils en écologie sur validation/commande préalable d'une proposition technique et financière.



Le Naturoptère

Parc de stationnement Chemin du Grès 84830 Sérignan-du-Comtat

Présent à la Conférence de presse : Joseph Jacquin-Porretaz, conservateur du patrimoine scientifique, technique et naturel coordinateur général à l'UPV pour le Naturoptère.

François Guillaume Heurté, coordinateur

Tel: 04 90 61 76 10

E-mail: francoisguillaume.heurte@upventoux.org

Histoire, rôle, mission

De 1879 à 1915, le naturaliste Jean-Henri Fabre a habité le village de Sérignan-du-Comtat, dans une propriété qu'il a baptisée l'Harmas ("terre en friche" en provençal). Cette propriété est gérée par le Muséum national d'Histoire naturelle, depuis 1922.

Le Naturoptère est un centre culturel et pédagogique scientifique, dédié aux insectes, aux plantes et à leur environnement.

Le Naturoptère bénéficie d'une équipe d'experts en diagnostic faune/flore, notamment arthropodes. Dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, cette équipe pourra être un relais important auprès des viticulteurs.

Engagements dans le cadre de la convention avec le Syndicat des Côtes du Rhône

- . Le Naturoptère procède à des inventaires des arthropodes ou de la flore présents sur une parcelle. Il collecte ainsi des données spécifiques et du contexte écosystémique : spécimens, photographies, échantillons.
- . Le Naturoptère identifie au niveau taxonomique le plus précis possible, les arthropodes ou la flore rencontrés et établit des listes de biodiversité, parcelle par parcelle.
- . Le Naturoptère accompagne des agricultrices / agriculteurs : méthodes d'inventaire, présentation des résultats de l'étude et propositions d'aménagements pour favoriser la biodiversité, conseils en écologie.









L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

3, rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Christophe Pinard, chargé de mission biodiversité et agroforesterie

Bureau Changement Climatique et biodiversité (BCCB)

Sous-direction Performance environnementale et valorisation des territoires

Tel: 01 49 55 44 70

E-mail: christophe.pinard@agriculture.gouv.fr

Présente à la conférence de presse : Nora Rouillier (nora.rouillier@mnhn.fr)

Histoire, rôle, mission

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité propose des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs intéressés, en vue de mieux connaître cette biodiversité en milieu agricole et ses liens avec les pratiques.

Quatre types d'espèces sont observés : abeilles solitaires, papillons, vers de terre et invertébrés terrestres.

- . Renseigner une base de données scientifiques permettant notamment de tracer les tendances globales à long terme d'évolution de la biodiversité ordinaire en milieu agricole.
- . Sensibiliser et accompagner les acteurs impliqués.

Objectif du partenariat

Le partenariat concerne les trois structures suivantes : ministère de l'Agriculture pour l'OAB, l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) et le Syndicat général des Côtes du Rhône, en vue d'alimenter un Observatoire Viticole de la Biodiversité.

Les données recueillies permettront d'établir un panel d'indicateurs.

L'objectif est de démontrer l'action positive du Plan stratégique environnemental des Côtes du Rhône, ainsi que le bénéfice des actions en faveur de la biodiversité.

Engagements réciproques dans le cadre de la convention

L'OAB s'engage à :

- . à apporter son expertise pour le suivi de la mise en place des protocoles de l'OAB (jusqu'à l'organisation d'une session de formation spécifique et adaptée, si un tel besoin est exprimé),
- . à analyser et accompagner les demandes de sites de démonstration potentiels,
- . organiser les échanges régionaux et/ou nationaux permettant d'atteindre les objectifs fixés, au travers de cette convention, par les partenaires.

L'IFV souhaite étendre ces données aux bassins viticoles et obtenir ainsi des indicateurs de biodiversité adaptés au vignoble.

Il s'engage à :

- . Accompagner l'OAB en apportant des références techniques sur les pratiques viticoles capables d'améliorer la biodiversité
- . Mettre à disposition notre expertise pour assurer la formation des acteurs
- . Communiquer sur l'OAB par nos moyens de communication habituels (Site IFV).